

Délibération du Conseil municipal n° 078/2024

Le six novembre deux-mille-vingt-quatre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Martin d'Uriage, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Gérald Giraud, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le trente et un octobre deux-mille-vingt-quatre.

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Hubert Jeanson, Estelle Gignoux, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Jean-Marc Abramowitch, François Bernigaud, Gilles Duvert, Arnaud Callec, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Gabriel Gandini, Frédéric Jarry, Beate Bersch, Brigitte Dulong, Florence Boullen-Murienne, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Pouvoirs : Michel Deridder à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Cécile Conry, Roberte Pelletier à Isabelle Gloux, Didier Bouvard à Claudine Chassagne, Marie-Paule Balicco à Gérald Giraud, Laurent Robert à Brigitte Dulong.

Absents : Frédéric Cuchet.

Modification de la composition des commissions municipales

Visas

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant sur la composition des Commissions municipales ;

Vu les délibérations n°047/2020 du Conseil municipal du 16 juillet 2020, n° 068/2020 du Conseil municipal du 18 septembre 2020, n°001/2021 du Conseil municipal du 22 janvier 2021, n°072/2021 du Conseil municipal du 15 septembre 2021 et n°045/2022 du Conseil municipal du 08 juillet 2022.

Contexte

Considérant que les commissions communales sont composées exclusivement de conseillers municipaux ;

Considérant la démission de Juliette Blanchet de son mandat de conseillère municipale en date du 18 septembre 2024 ;

Considérant qu'il convient d'apporter des ajustements à la composition des commissions municipales dont elle était membre ;

Considérant que le Conseil municipal est seul habilité à fixer le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'apporter les ajustements nécessaires et de désigner les membres du Conseil municipal siégeant dans les différentes commissions en respectant le principe de la représentation proportionnelle ;
- D'approuver la nouvelle composition des commissions municipales telle qu'indiquée dans le tableau annexé à la présente délibération.
- De mandater le Maire et la Direction générale des services pour la mise en œuvre de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré le six novembre deux-mille-vingt-quatre et ont signé les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 21, absent : 1, votants : 27 (6 pouvoirs)

Certifié exécutoire en raison de sa télétransmission

en Préfecture et de sa publication le : 12/11/2024

Le Maire, Gérald Giraud



Annexe 1 : Délibération du Conseil municipal n° 078/2024**Modification de la composition des commissions municipales**

Le Maire propose au Conseil municipal une nouvelle composition des commissions municipales au sein des commissions, comme présenté ci-dessous :

- Commission aménagement durable du territoire et mobilités :**

Président	Gérald Giraud
Membres (9)	Cécile Conry
	Hubert Jeanson
	Didier Bouvard
	François Bernigaud
	Gilles Duvert
	Jean-Marc Abramowitch
	Marie-Paule Balicco
	Juliette Blanchet Bruno Jacovella
	Mathieu Kuntz

- Commission animation du territoire**

Président	Gérald Giraud
Membres (14)	Cécile Conry
	Françoise Berthoud
	Michel Deridder
	Gabriel Gandini
	Jean-Marc Abramowitch
	Frédéric Cuchet
	Peggy Briand
	Gilles Duvert
	Marie-Paule Balicco
	Beate Bersch
	Brigitte Dulong
	Florence Boullen-Murienne
	Juliette Blanchet Bruno Jacovella
	Mathieu Kuntz

- Transition écologique et biodiversité :**

Président	Gérald Giraud
Vice-président	Arnaud Callec
Membres (9)	Cécile Conry
	Arnaud Callec
	Gabriel Gandini
	François Bernigaud
	Gilles Duvert
	Estelle Gignoux
	Frédéric Jarry
	Laurent Robert
	Juliette Blanchet
Mathieu Kuntz	

La composition des autres commissions reste inchangée.